

# Présentation des dispositifs régionaux d'accompagnement des entreprises agroalimentaires

Suite à l'adoption en février 2017 de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, l'Assemblée Plénière de la Région Occitanie a décliné son intervention économique en faveur des entreprises agroalimentaires en adoptant le 3 novembre 2017 les dispositifs régionaux **PASS AgroViti dynamique** et **CONTRAT AgroViti stratégique**, effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces dispositifs sont complétés par les dispositifs PASS et CONTRAT de soutien à l'export et à l'innovation déjà mis en place par la Direction de l'Economie et de l'Innovation.

Les dispositifs **PASS** et **CONTRAT AgroViti** s'intègrent dans une approche globale afin de constituer une véritable boîte à outils qui permet un accompagnement adapté aux besoins à court ou moyen terme de l'entreprise agroalimentaire.

Le **PASS** répond de manière réactive à un besoin d'investissement ponctuel de la PME agroalimentaire par un accompagnement ciblé et calibré.

Le **CONTRAT** offre un accompagnement adapté à la stratégie de l'entreprise agroalimentaire sur 3 à 5 ans pour qu'elle réalise ses investissements matériels et immatériels. En fonction de l'activité de l'entreprise, de sa taille et de son projet, l'intervention prend la forme de subvention et/ou d'avance remboursable. Le CONTRAT peut mobiliser les différentes sources financières (Région, FEADER, FEDER) et instruments financiers à disposition.

L'entreprise a un besoin à court terme ?

→ PASS cible PE ou PME

Pass AgroViti dynamique  
- Matériel, Immatériel

Pass Export Viti  
- Immatériel

Pass Export Occitanie  
(hors entreprises viti-vinicoles)

Pass Occitanie  
volet Innovation

L'entreprise s'engage dans un projet stratégique ?

→ CONTRAT cible PME / ETI / GE

Contrat AgroViti stratégique  
dont immobilier d'entreprise  
et Export Viti

Contrat Export Occitanie,  
Contrat Grand Export  
(hors entreprises viti-vinicoles)

Contrat Innovation

- ✓ Cumul possible PASS AgroViti / Pass Export Viti / PASS Export Occitanie / PASS Innovation
- ✓ Cumul possible CONTRAT AgroViti / CONTRAT Export / CONTRAT Innovation
- ✓ Non cumul d'un PASS et d'un CONTRAT
- ✓ Récurrence limitée à 3 PASS sur 5 ans

# L'entreprise a un besoin à court terme ?

→ PASS cible PE ou PME

## Pass AgroViti dynamique Matériel Immatériel

### OBJECTIF :

Soutien ciblé et réactif afin de répondre à un besoin d'investissement généré par une opportunité de marché

Durée de réalisation de 1 an pour le **Matériel** et de 2 ans pour l'**Immatériel**,  
date d'arrêté d'attribution de l'aide

### BENEFICIAIRES :

**PME** agroalimentaires

### DEPENSES ELIGIBLES :

**Matériel** : acquisition d'équipements, aménagement immobilier productif,  
plancher de dépenses à 15 000€

**Immatériel** : dépenses externes de conseil, études, certification qualité, coût journée maximal de 1 200€,  
plancher de dépenses à 7 500€

### AIDE :

Subvention plafonnée à 20 000€

Taux d'intervention **Matériel** : 30%, **Immatériel** : 50%  
(sous réserve régime applicable)

## Pass Export Viti

### OBJECTIF :

Soutien ciblé et réactif afin de répondre à un besoin d'investissement généré par une opportunité de marché

Durée de réalisation maximale de 2 ans,  
Date d'arrêté d'attribution d'aide

### BENEFICIAIRES :

**PME** agroalimentaires de la filière viti-vinicole

### DEPENSES ELIGIBLES :

**Export viti-vinicole** : emploi de VIE, dépenses externes de conseil, études (Coût journée maximal de 1 200€), soutien à la prospection, dépôt de marques et de brevets  
plancher de dépenses à 7 500€

### AIDE :

Subvention plafonnée à 20 000€

Taux d'intervention: 50% (sous réserve régime applicable)

## Pass Export Occitanie

### OBJECTIF :

Soutien à une démarche à l'export et au développement à l'international liés au lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché

Durée de réalisation maximale de 2 ans

### BENEFICIAIRES :

**PME** agroalimentaires, hors filière viti-vinicole

### DEPENSES ELIGIBLES :

Création de fonction nouvelle export, emploi de VIE, conseil, études, participation à des événements internationaux, extension de la propriété intellectuelle dans un pays cible, prospection

### AIDE :

Subvention plafonnée à 20 000€

Taux d'intervention: 50%

## Pass Occitanie volet Innovation

### OBJECTIF :

Favoriser l'innovation dans les petites entreprises  
Durée de réalisation maximale de 2 ans

### BENEFICIAIRES :

**Petites entreprises** de la filière agroalimentaire, de 1 à 49 salariés, d'1 an d'activité au moins

### DEPENSES ELIGIBLES :

Dépenses externes de conseil, études, dépôt brevets  
coût journée maximal de 1 200€,  
dépense unitaire supérieure à 1 000€

### AIDE :

Subvention plafonnée à 20 000€

Couverte par les fonds propres de l'entreprise  
Taux d'intervention : 70%

# L'entreprise s'engage dans un projet stratégique ?

## → CONTRAT cible PME / ETI / GE

### Contrat AgroViti stratégique, dont immobilier d'entreprise et Export Viti

**OBJECTIF :**

Adaptation aux besoins du projet stratégique de l'entreprise à 3/5 ans, avec mobilisation des fonds FEADER, FEDER et Région

**BENEFICIAIRES :**

**PME/ETI/GE** agroalimentaires : filière Viti-vinicole, filière Fruits et légumes, filière Grandes cultures, Filière aval Elevage, Filière IAA

**DEPENSES ELIGIBLES AVANCE REMBOURSABLE :**

Accroissement du BFR et de la masse salariale liée à la création d'emploi

**AIDE :**

50% en avance remboursable, jusqu'à 300 000 €

**DEPENSES ELIGIBLES MATERIELS :**

Investissements matériels et Immobilier d'entreprise (sous condition EPCI), sur 2 ans

**AIDE :**

Subvention FEADER, FEDER ou Région au taux de 10% à 40% selon filière et taille d'entreprise et type de projet (*sous réserve régime applicable*) 50% en avance remboursable, jusqu'à 500 000 €, pour IAA exclusivement

**DEPENSES ELIGIBLES IMMATERIEL** recrutement CDI de cadres et techniciens, logiciels, dépôt de marque, brevets, études et conseils + VIE et soutien à la prospection Export pour la filière viti.

**AIDE :**

Subvention Région, au taux de 40%

### Contrat Export Occitanie

**OBJECTIF :**

Soutien à une démarche à l'export et au développement à l'international liés au lancement d'un nouveau produit ou d'un produit existant sur un nouveau marché  
Durée de réalisation maximale de 2 ans

**BENEFICIAIRES :**

**PME** agroalimentaires, hors filière viti-vinicole

**DEPENSES ELIGIBLES :**

Création de fonction nouvelle export, emploi de VIE, conseil, études, participation à des événements internationaux, extension de la propriété intellectuelle dans un pays cible, prospection  
Total dépenses admissibles de 40 000€ à 200 000€

**AIDE :**

Prise en charge à hauteur de 50% du coût de la prestation

### Contrat Grand Export

**OBJECTIF :**

Implanter les entreprises à fort potentiel de croissance sur les 7 principales puissances économiques mondiales (hors Europe) Durée de réalisation maximale de 2 ans

**BENEFICIAIRES :**

**PME et ETI** agroalimentaires  
PME hors filières si intérêt stratégique territorial

**DEPENSES ELIGIBLES :**

Prestation de conseil, de coaching par un prestataire sélectionné par la région

**AIDE :**

Prise en charge à hauteur de 100% du coût de la prestation

### Contrat Innovation

**OBJECTIF :**

Soutenir les projets d'innovation technologique, de procédé ou d'organisation, individuels ou collaboratifs.  
Durée de réalisation maximale de 4 ans

**BENEFICIAIRES :**

**PME, ETI, Grandes entreprises**

**DEPENSES ELIGIBLES :**

Dépenses Instruments et matériels (amortissements), de personnel, de recherche contractuelle, conseil en innovation, sous-traitance, frais de Propriété intellectuelle, autres frais d'exploitation, frais généraux  
Total dépenses admissibles supérieures à 40 000€ HT

**AIDE :**

Taux d'intervention maximaux : TPE 45%, PME 35% 25%, en priorité en avance remboursable, pour les GE  
Taux bonifiés en cas de projet collaboratif intervention plafonnée par les fonds propres de l'entreprise

# Liens utiles – Aides et Appels à projets

---

<http://www.europe-en-occitanie.eu>

<https://www.laregion.fr/>

## CONTACTS REGION OCCITANIE

---

### DIRECTION DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

#### *Un contact selon votre filière :*

- Chargé de mission filières **Viticulture & Oléiculture**, DAAF - Francis CABAUD  
[francis.cabaud@laregion.fr](mailto:francis.cabaud@laregion.fr) - Tél. : 04 67 22 63 70
- Chargée de mission filière **Agroalimentaire**, DAAF : Emmanuelle ABOUCHAR  
[emmanuelle.abouchar@laregion.fr](mailto:emmanuelle.abouchar@laregion.fr) - Tél. : 05 61 39 65 56
- Chargée de mission filière **Aval Elevage**, DAAF : Pauline LENORMAND  
[pauline.lenormand@laregion.fr](mailto:pauline.lenormand@laregion.fr) - Tél. : 05 61 33 52 73
- Chargée de mission filière **Fruits & légumes & Grandes cultures**, DAAF : Caroline TARDIVO  
[caroline.tardivo@laregion.fr](mailto:caroline.tardivo@laregion.fr) – Tél. : 04 67 22 80 58

### INNOVATION – DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'INNOVATION

- Chargé de mission **Innovation Agroalimentaire, Agroindustries/Biotech**, DEI - Cédric LE MAÎTRE  
[cedric.le-maitre@laregion.fr](mailto:cedric.le-maitre@laregion.fr) - Tél. : 05 61 33 56 45

### EXPORT

#### **Volet Agro-alimentaire – Direction de l'Economie et de l'Innovation**

- Responsable de service Export, DEI - Sophie DOUMENE  
[sophie.doumene@laregion.fr](mailto:sophie.doumene@laregion.fr)
- Chargé de mission **Export**, DEI - Franck EDELAAR  
[franck.edelaar@laregion.fr](mailto:franck.edelaar@laregion.fr) - Tél. : 05 61 33 56 42

#### **Volet Viti-vinicole – Direction de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

- Chargé de mission filières **Viticulture-Oléiculture**, DAAF - Francis CABAUD  
[francis.cabaud@laregion.fr](mailto:francis.cabaud@laregion.fr) - Tél. : 04 67 22 63 70